

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 11-oct.-2016

Date de révision 13-avr.-2017

Numéro de révision 2

EGHS / Français (French)

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** MetaDi Ultra Paste  
**Codes produit** 40-1-6301, 40-1-6303, 40-1-6305, 40-1-6307, 40-1-6309  
**Numéro de FDS** 1353237\_E  
**Nom chimique**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Laboratory Use Only.  
**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant** ITW Test & Measurement GmbH  
**Adresse du fabricant** Boschstraße 10  
73734 Esslingen am Neckar / GERMANY  
www.buehler-met.de www.buehler.fr www.buehler.co.uk  
**Numéro de téléphone** +49 (0) 711 4904690-0  
**Adresse e-mail** lab.eu@buehler.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Global Access Code: 334545  
Americas: +1 760 476 3962  
Middle East/Africa: +1 760 476 3959  
UK: +44 8 08 189 0979  
Europe: +1 760 476 3961  
Asia Pacific: +1 760 476 3960

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 2 - (H401)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2 - (H411)

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement****Danger****Mentions de danger**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H401 - Toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible

**Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Sans objet.

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	N° CE	CAS No	Weight-%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Water	-	7732-18-5	30 - 60%	Aucune donnée disponible	
Diamond	-	7782-40-3	1 - 30%	Aucune donnée disponible	
n-Octadecylamine	-	124-30-1	5 - 15%	Skin Irrit. 2 (H315) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	
Dipropylene glycol	-	25265-71-8	3 - 10%	Aucune donnée disponible	
Polyethylene glycol phenyl ether phosphate	-	39464-70-5	1 - 5%	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	
Alcohols, C12-20, ethoxylated	-	68526-94-3	1 - 5%	Aucune donnée disponible	
BHT	-	128-37-0	< 1%	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	CAS No	Liste candidate des substances SVHC
Water	7732-18-5	-
Diamond	7782-40-3	-
n-Octadecylamine	124-30-1	-
Dipropylene glycol	25265-71-8	-
Polyethylene glycol phenyl ether phosphate	39464-70-5	-
Alcohols, C12-20, ethoxylated	68526-94-3	-
BHT	128-37-0	-

### Section 4 : PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

##### **Conseils généraux**

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

##### **Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé.

##### **Contact avec la peau**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins

15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Contact oculaire**

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Ingestion**

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Danger par aspiration en cas d'ingestion – Peut pénétrer les poumons et provoquer des lésions. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Symptômes**

Sensation de brûlure. Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Note au médecin**

Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.

**Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction appropriés** Aucune information disponible.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Dangers spécifiques dus au produit chimique**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

**5.3. Conseils aux pompiers****Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres.
<b>Autres informations</b>	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
--	---

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

<b>Référence à d'autres sections</b>	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
--------------------------------------	--

## **Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Conditions de conservation</b>	Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.
-----------------------------------	--

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

<b>Mesures de gestion des risques (RMM)</b>	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
---	---

## **Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Limites d'exposition**

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
--------------	----	-------------	--------	---------	-----------

Dipropylene glycol 25265-71-8	-	-	-	-	TWA: 100mg/m <sup>3</sup> S*
BHT 128-37-0	-	STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
BHT 128-37-0	-	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	-	STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Dipropylene glycol 25265-71-8	-	STEL: 280 mg/m <sup>3</sup> TWA: 140 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-
BHT 128-37-0	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 40 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-	STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de sécurité étanches. En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés. Gants imperméables.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Pâte
<b>Aspect</b>	Variable
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Couleur</b>	Aucune information disponible
<b>Odor Threshold</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques Méthode</u>
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point de fusion / congélation	75°C	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	> 205°C	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	> 121°C	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

Hydrosolubilité	Insoluble	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

## **9.2. Autres informations**

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
VOC Content (%)	Sans objet
Densité de liquide	Aucune information disponible
Densité apparente	Aucune information disponible
Granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

## **Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### **10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques	Aucun(e).

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses**      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### **10.4. Conditions à éviter**

Aucun(e) connu(e).

### **10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, Bases fortes, Agents comburants forts.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## **Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

#### **Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Irritant oculaire sévère. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. (d'après les composants).
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Informations sur les effets toxicologiques**

**Symptômes** Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.

### **Mesures numériques de toxicité**

#### **Toxicité aiguë**

#### **Toxicité aiguë inconnue**

- 50 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue
- 50 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
- 50 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
- 50 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)
- 50 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
- 50 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Water	> 90 mL/kg ( Rat )	-	-
n-Octadecylamine	= 2395 mg/kg (Rat)	-	-
Dipropylene glycol	= 14850 mg/kg (Rat)	> 20mL/kg (Rabbit)	-
BHT	= 890 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-

### **Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Aucune information disponible.



<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Aucune information disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Toxique pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
n-Octadecylamine	-	96h LC50: 1.0 - 10.0 mg/L (Brachydaniorerio)	EC50 = 3 mg/L 8 h hEC50 = 3 mg/L 120 h	-
Dipropylene glycol	-	24h LC50: > 5000mg/L (Carassius auratus)	EC50 = 10000 mg/L16 h	-
BHT	72h EC50: = 6 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) 72h EC50: > 0.42 mg/L (Desmodesmus bspicatus)	48h LC50: = 5 mg/L (Oryzias latipes)	EC50 = 7.82 mg/L 5 min EC50 = 8.57 mg/L 15 min EC50 = 8.98 mg/L 30 min	-

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

Nom chimique	Log Pow
n-Octadecylamine	6
BHT	4.17

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
n-Octadecylamine	Sans objet
Dipropylene glycol	Sans objet
BHT	Sans objet

**12.6. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Aucune information disponible.

**Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG/IMO**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN3077
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
<b>Description</b>	UN3077, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S., 9, III, MARINE POLLUTANT
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Polluant marin</b>	Sans objet
<b>Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>N° d'urgence</b>	F-A, S-F
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible

**RID**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN3077
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
<b>Description</b>	UN3077, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S., 9, III
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III

14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	M7

**ADR**

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Description	UN3077, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S., 9, III
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e) 274, 335, 601, 375
Code de classification	M7
Code de restriction en tunnel (E)	(E)

**IATA**

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Description	UN3077, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S., 9, III
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code ERG	9L

**Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Description	UN3077, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S., 9, III, MARINE POLLUTANT
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Sans objet
Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
N° d'urgence	F-A, S-F
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

**RID**

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Description	UN3077, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S., 9,

	III
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	M7

**ADR**

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Description	UN3077, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S., 9, III
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e) 274, 335, 601, 375
Code de classification	M7
Code de restriction en tunnel (E)	(E)

**IATA**

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Description	UN3077, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S., 9, III
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code ERG	9L

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

##### France

##### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
n-Octadecylamine 124-30-1	RG 49, RG 49bis, RG 51	-
Dipropylene glycol 25265-71-8	RG 84	-

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)**

légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

#### **Polluants organiques persistants**

Sans objet.

#### **Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique

#### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet.

#### **Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>DSL/NDSL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>ENCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>IECSC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>KECL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>PICCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>AICS (Australie)</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

#### **Légende**

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

### **Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**

#### **Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

##### **Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

- H315 - Provoque une irritation cutanée  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
H401 - Toxique pour les organismes aquatiques  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	-	Désignation « Peau »

**Principales références de la littérature et sources de données**[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

Date d'émission 01-mars-2017

Date de révision 13-avr.-2017

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.



*Le fournisseur identifié ci-après a généré la présente FDS à l'aide du modèle UL SDS. UL n'a pas testé, certifié ni approuvé la substance décrite dans la présente FDS, et toutes les informations de la présente FDS proviennent du fournisseur ou ont été reproduites de sources réglementaires publiques. UL ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations de la présente FDS et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de l'utilisation desdites informations ou de la substance décrite dans la présente FDS. La mise en page, l'aspect et le format de la présente FDS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.*

**Fin de la Fiche de données de sécurité**